



Les truies bio en plein air : un choix d'éleveur



L'alimentation des truies



Rappels réglementaires (règlement CE n° 505 / 2012)

L'alimentation des porcins en AB est cadrée par deux principes de base :

1. Privilégier les matières premières agricoles en provenance de l'exploitation ou d'autres exploitations biologiques de la même région
2. Respecter les besoins des animaux en fonction de leur stade physiologique.

L'aliment des truies doit être 100 % bio alors que l'aliment des porcelets de moins de 35 kg peut encore contenir jusqu'à 5 % de matières premières agricoles non biologiques riches en protéines (cette dérogation prendra fin en 2026). Par ailleurs, l'apport de fourrages grossiers est obligatoire dans l'alimentation.

Les besoins alimentaires

L'alimentation des truies en plein air se raisonne sur plusieurs critères :

Le poids vif des animaux

Le poids moyen des truies au sevrage avoisine les 230 kg mais on observera que les truies de rang de portée inférieur à 3 ont un poids vif plus faible qu'en bâtiment, alors qu'au-delà de la 5^e portée, c'est l'inverse.



L'épaisseur de lard ou l'état corporel des truies

La quantité d'aliment distribuée en gestation sera adaptée en fonction de l'état corporel de la truie (maigre, en état ou grasse). Le premier mois de gestation (de 1 à 30 jours de gestation) doit être mis à profit pour retaper les truies les plus maigres en leur permettant de reconstituer leurs réserves corporelles. À l'inverse, une truie jugée "grasse" au sevrage pourra être rationnée plus sévèrement en milieu de gestation (de 30 à 85 jours de gestation).

La température extérieure

Une truie de 230 kg en 3^e portée a besoin de 250 g d'aliment concentré en plus lorsque la température diminue de 5 °C en deçà d'une température moyenne de 16 °C, soit 50 g par degré en dessous de ce seuil. Même si la température remonte un peu ponctuellement sur une période globalement froide, il vaut mieux ne pas en tenir compte (alternance pour l'animal de phases de mobilisation et de reconstitution des réserves).

L'activité physique

En moyenne, une truie en plein air passe en hiver 5 heures hors de sa cabane, avec des minima de 4 h et des maxima de 6, voire 8 h. On peut estimer qu'une ½ heure d'activité en plus ou en moins représente 50 à 75 g d'aliment par jour.

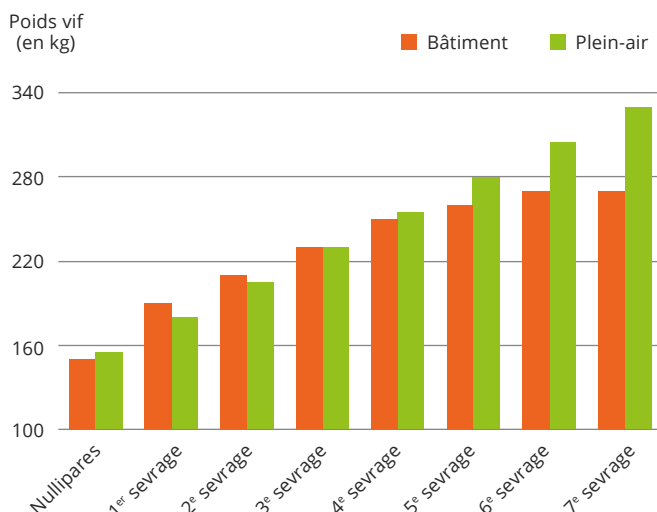
La valeur de l'herbe et l'apport par le pâturage

(voir fiche n° 10).

Le comportement des truies

Et notamment la compétition alimentaire entre les truies.

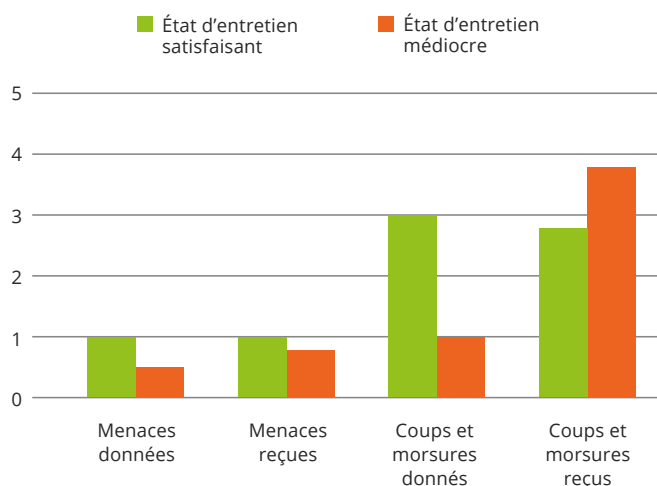
Évolution des poids à la saillie pour des truies logées en bâtiment ou en plein-air



La compétition alimentaire entre les truies

Par comparaison avec la conduite en bâtiment, les truies gestantes élevées en plein air consomment en moyenne 11% de plus d'aliment par an mais elles ont tendance à avoir moins de réserves graisseuses que leurs congénères. Une étude réalisée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire a établi que c'était la compétition entre les animaux au moment du repas qui en était au moins en partie responsable. En effet, dans un groupe, les truies qui reçoivent le plus de coups et de morsures pendant le repas ne sont pas en bon état d'entretien. Par ailleurs, les truies mises à l'écart sont plutôt des animaux jeunes (rang de portée 1 et 2).

Nombre moyen d'agressions en fonction de l'état d'entretien des truies



Dans la pratique, il est vraisemblable qu'en donnant, en moyenne, 4 kg d'aliment à un groupe de 10 truies hétérogènes par leur rang de portée et leur poids, certaines consommeront plus de 5 kg quand d'autres ne pourront avoir accès qu'à 2,5 kg ou moins.

Les principales causes de l'agressivité des truies pendant le repas

- **La surface de distribution de l'aliment** : plus la surface est faible et plus les agressions sont nombreuses.
- **La densité en animaux par hectare** : on observe un plus fort pourcentage de truies ayant un temps d'alimentation élevé avec un faible nombre d'interruptions lorsque le chargement instantané est inférieur à 12 truies par hectare.

Quatre techniques pour limiter la compétition alimentaire

La forte compétition entre les truies gestantes au moment du repas peut être limitée par 4 techniques :

1. **L'allotement par catégorie (âge, poids)** : il nécessite de pouvoir constituer au moins deux groupes intra bande, surtout pour séparer les cochettes des multipares en raison de leur vitesse d'ingestion plus faible. Un effectif minimal de 10 truies par bande facilite cette séparation.
2. **La distribution de l'aliment sur une large surface ou sur une grande longueur, en une seule fois par jour** : un optimum est une aire de 0,5 m² par truie, ce qui équivaut à verser l'aliment sur une longueur de 1 m par animal présent sur le parc. Un inconvénient est la dégradation plus importante du couvert végétal (zone de piétinement devant l'auge plus étendue) et c'est une des raisons pour lesquelles de faibles chargements à l'hectare sont une nécessité absolue en hiver. Une seule distribution par jour limite les moments de risque d'agression entre les truies.
3. **Le chargement instantané** (nombre de truies par hectare) doit se situer, avec un sol sain, à un maximum de 12 truies à l'hectare, afin de maintenir un couvert végétal permanent (voir fiche n° 8).
4. **L'installation de réfectoires individuels** : l'inconvénient est alors de fixer les zones d'alimentation (qui pourront plus difficilement être déplacées régulièrement) et donc les zones de déjections des animaux et les zones de piétinement.

Un exemple de plan d'alimentation

L'aliment distribué doit être adapté au stade physiologique de l'animal. Voici une proposition issue de différents travaux de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Principales caractéristiques des aliments

Pour des aliments standards à 87% MS	Aliment gestation	Aliment lactation
Énergie digestible (kcal/kg)	3 050	3 200
Énergie nette (MJ/kg)	9,1	9,5
Matières azotées totales (%)	14,0	16,5

Plan d'alimentation des truies gestantes élevées en plein air (aliment gestation)

Gestation	Objectifs et remarques	Apport quotidien d'avril à septembre	Apport quotidien d'octobre à mars
1 ^{er} mois	Reconstituer les réserves des truies : • Truies en état • Truies maigres	3,5 kg/j 4 kg/j	4 kg/j 4,5 kg/j
2 ^e mois	Couvrir les besoins d'entretien : • Truies en état • Truies maigres	3,0 kg/j 3,5 kg/j	3,5 kg/j 4 kg/j
30 derniers jours	Favoriser la croissance des fœtus : • Toutes les truies	4 kg/j	4,5 kg/j

- Les truies jugées maigres au sevrage reçoivent 500 g d'aliment par jour en plus pendant toute la gestation sauf pendant les 30 derniers jours.

- Si l'alimentation est individualisée (réfectoires individuels), les truies jugées grasses au sevrage peuvent recevoir une ration réduite de 300 g par jour sur le 2^e mois de gestation par rapport aux truies en état. Si l'alimentation est en auge collective, cette pratique est à éviter en raison de la compétition alimentaire qui conduirait à rationner les truies dominées et donc pas forcément les truies les plus grasses.

- D'octobre à mars, la ration est augmentée de 500 g d'aliment par jour pour tenir compte de la baisse de température.

Plan d'alimentation des truies allaitantes élevées en plein air

Jours à partir de la mise-bas	Type d'aliment	Apport quotidien
J0 à J2	Aliment gestation	3-4 kg/j
J3 à J6	Transition aliment gestation / aliment lactation	+ 0,5 kg/j
J7 à J14	Aliment lactation	+ 0,5 à + 1 kg/j selon l'appétit
À partir de J14	Aliment lactation	10 kg/j pour 10 porcelets - 0,5 kg par porcelet en moins + 0,5 kg par porcelet en plus
Avant veille du sevrage	Aliment lactation	75 % de la ration
Veille du sevrage	Aliment lactation	50 % de la ration
Jour de sevrage	Aliment gestation	3-4 kg



- La transition entre l'aliment gestation et l'aliment lactation intervient dès le 4^e jour après la mise bas.
- Entre J7 et J14, l'augmentation quotidienne de l'apport d'aliment (de 0,5 à 1 kg/jour) doit être adaptée en fonction de l'appétit des truies.
- Le plafond d'alimentation moyen est proche de 12 kg/jour mais doit être adapté à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre de porcelets allaités par la truie.
- Le niveau d'appétit des cochettes est généralement plus faible que celui des truies avec un plafond proche de 10 kg/jour. Si une truie primipare a de l'appétit et allaite une portée nombreuse (≥ 12 porcelets), rien n'interdit d'augmenter sa ration au-delà de 10 kg/jour.
- Il est recommandé de distribuer de l'aliment de post-sevrage aux porcelets sous la mère dès 10 jours après la mise bas. Cette distribution peut se faire par exemple dans une augette à proximité de l'auge de la truie. Par la suite, pendant les 2 à 3

semaines qui précèdent le sevrage, la distribution de quantités plus importantes pourra se faire dans des nourrisseurs disposés dans les couloirs de circulation (hors de portée des truies).



Ce qu'il faut retenir :

- Utiliser des aliments adaptés au stade physiologique des truies (aliment gestation, aliment lactation).
- Adapter les quantités d'aliment en fonction de l'état corporel des truies (pour les truies maigres notamment).
- Allotter les truies selon leur gabarit et leur état corporel (rang de portée et poids vif) pour limiter les effets de la compétition alimentaire.
- Favoriser si possible une alimentation individualisée en gestation (réfectoires individuels).
- Adapter les quantités d'aliment selon la température (et donc selon la saison) en distribuant par exemple 500 g d'aliment en plus par jour d'octobre à mars.
- Augmenter progressivement l'apport d'aliment après la mise-bas en fonction de l'appétit.
- Adapter les quantités d'aliment distribuées en maternité en fonction de la taille de portée et de la production laitière.

Pour en savoir plus

Alimentation porc bio

http://www.itab.asso.fr/publications/cahier_porc.php

Réalisation : Chambre d'agriculture Pays de la Loire • Création : Caroline LUSSEAU • Crédits photo. : Chambre d'agriculture Pays de la Loire • Édition : septembre 2020.

Contact

CAPDL : florence.maupertuis@pl.chambagri.fr

Programme piloté par :



En partenariat avec :



Financé par :

